

RCS : ST MALO
Code greffe : 3502

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ST MALO atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2003 B 40139
Numéro SIREN : 451 019 400
Nom ou dénomination : 3 T

Ce dépôt a été enregistré le 30/07/2018 sous le numéro de dépôt 3047



CAPEOS AUDIT
Commissariat aux comptes

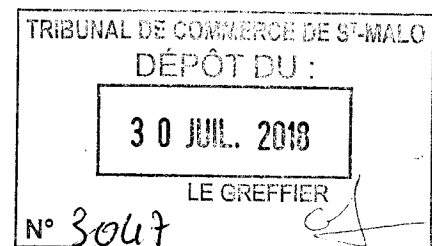
SAS 3T

Au capital de 100 000 Euros

20-22 Rue Carnot

22100 DINAN

R.C.S. DINAN: 451 019 400



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2017

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

A l'Assemblée Générale de la société 3T,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 3T relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, tels que décrits dans l'annexe des comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX ASSOCIES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

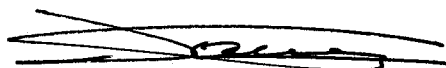
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à CESSON-SEVIGNE

Le 15 juin 2018

SAS CAPEOS AUDIT

Représentée par **Hervé DAVOULT**



Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de RENNES

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2017 12		Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N/N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)					
	Immobilisations incorporelles					
	Frais d'établissement					
	Frais de développement					
	Concessions, brevets et droits similaires	1 429	1 429			
	Fonds commercial (1)	130 250		130 250	130 250	
	Autres immobilisations incorporelles					
	Avances et acomptes					
	Immobilisations corporelles					
	Terrains					
	Constructions					
	Installations techniques, matériel et outillage	711	711			
	Autres immobilisations corporelles	157 312	132 017	25 295	40 547	15 252 37.62
	Immobilisations en cours					
	Avances et acomptes					
	Immobilisations financières (2)					
	Participations mises en équivalence					
	Autres participations	188 000		188 000	200 000	12 000 6.00
	Créances rattachées à des participations					
	Autres titres immobilisés	2 675		2 675	3 315	640 19.31
	Prêts					
	Autres immobilisations financières	8 115		8 115	8 435	320 3.79
Total II		488 491	134 157	354 335	382 547	28 212 7.37
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours					
	Matières premières, approvisionnements					
	En-cours de production de biens					
	En-cours de production de services					
	Produits intermédiaires et finis					
	Marchandises					
	Avances et acomptes versés sur commandes					
	Créances (3)					
	Clients et comptes rattachés	354 423	4 333	350 090	309 530	40 560 13.10
	Autres créances	174 829		174 829	76 119	98 711 129.68
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé					
	Valeurs mobilières de placement	405		405	405	
	Disponibilités	115 223		115 223	126 973	11 751 9.25
	Charges constatées d'avance (3)	1 051		1 051	1 426	375 26.27
	Total III	645 931	4 333	641 598	514 452	127 145 24.71
Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)						
Primes de remboursement des obligations (V)						
Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		1 134 422	138 490	995 933	896 999	98 933 11.03

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

130 250
8 115

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2017 12			Exercice N-1 31/12/2016 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	2 233 005		2 233 005	2 092 320		140 685	6.72
Chiffre d'affaires NET	2 233 005		2 233 005	2 092 320		140 685	6.72
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			7 475	2 472		5 003	202.37
Autres produits			170	5 187		5 017	96.72
Total des Produits d'exploitation (I)			2 240 649	2 099 979		140 670	6.70
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements			37 068	36 292		776	2.14
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			236 236	222 390		13 846	6.23
Impôts, taxes et versements assimilés			48 717	44 977		3 740	8.31
Salaires et traitements			1 411 996	1 243 799		168 197	13.52
Charges sociales			284 660	401 246		116 587	29.06
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			15 252	16 669		1 417	8.50
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			675	1 724		1 050	60.87
Total des Charges d'exploitation (II)			2 034 603	1 967 098		67 505	3.43
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			206 046	132 881		73 165	55.06
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

14 465

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2017 12	Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)	100 000	80 000	20 000	25.00
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	5	151	146	96.66
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	100 005	80 151	19 854	24.77
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	136	794	658	82.90
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	136	794	658	82.90
2. Résultat financier (V-VI)	99 869	79 357	20 512	25.85
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	305 915	212 238	93 677	44.14
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		14 465	14 465	100.00
Produits exceptionnels sur opérations en capital	92 448	17 892	74 556	416.70
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	92 448	32 357	60 091	185.71
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		51	51	100.00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	13 848	17 892	4 044	22.60
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	13 848	17 943	4 095	22.82
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	78 600	14 414	64 186	445.30
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	32 767	15 699	17 068	108.72
Total des produits (I+III+V+VII)	2 433 102	2 212 487	220 615	9.97
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	2 081 354	2 001 534	79 820	3.99
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	351 748	210 953	140 795	66.74

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 995 932.58 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 2 233 004.57 Euros et dégageant un bénéfice de 351 748.11 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 95 422 €. La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. A cet effet, il est utilisé au financement des efforts de l'entreprise en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique, et de reconstitution du fonds de roulement.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	131 679		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	711		
Installations générales agencements aménagements divers	151 686		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	5 626		
TOTAL	158 022		
Autres participations	200 000		
Autres titres immobilisés	3 315		592
Prêts, autres immobilisations financières	8 435		296
TOTAL	211 750		888
TOTAL GENERAL	501 451		888

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			131 679	131 679
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			711	711
Installations générales agencements aménagements divers			151 686	151 686
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			5 626	5 626
TOTAL			158 022	158 022
Autres participations		12 000	188 000	188 000
Autres titres immobilisés		1 232	2 675	2 675
Prêts, autres immobilisations financières		616	8 115	8 115
TOTAL		13 848	198 790	198 790
TOTAL GENERAL		13 848	488 491	488 491

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	1 429			1 429
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	711			711
Installations générales agencements aménagements divers	111 139	15 252		126 391
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	5 626			5 626
TOTAL	117 475	15 252		132 728
TOTAL GENERAL	118 904	15 252		134 157

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.divers	15 252				
TOTAL	15 252				
TOTAL GENERAL	15 252				

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	6 696		2 363		4 333
TOTAL	6 696		2 363		4 333
TOTAL GENERAL	6 696		2 363		4 333
Dont dotations et reprises d'exploitation			2 363		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	8 115	8 115	
Clients douteux ou litigieux	10 364	10 364	
Autres créances clients	344 058	344 058	
Personnel et comptes rattachés	169	169	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	40	40	
Impôts sur les bénéfices	73 233	73 233	
Taxe sur la valeur ajoutée	8 032	8 032	
Groupe et associés	93 355	93 355	
Charges constatées d'avance	1 051	1 051	
TOTAL	538 418	538 418	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	48 825	48 825		
Personnel et comptes rattachés	102 501	102 501		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	94 751	94 751		
Taxe sur la valeur ajoutée	90 855	90 855		
Autres impôts taxes et assimilés	45 885	45 885		
Groupe et associés	76 743	76 743		
Autres dettes	2 369	2 369		
TOTAL	461 929	461 929		
Emprunts remboursés en cours d'exercice	7 959			

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	10.0000	10 000			10 000

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	7 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	4 640
Autres créances	40
Total	4 680

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 831-3 et 832-13)

Filiales et participations	Capitaux propres	Quote part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés sur les filiales et participations			
- Filiales (+50% du capital détenu)			
- SARL EMERAUDE INTERIM	586 562	100.00	55 843
- SARL ARMORIC INTERIM	550 978	100.00	145 706
- Participations (10 à 50% du capital détenu)			
B. Renseignements globaux sur les autres filiales et participations			

3T
Société par actions simplifiée au capital de 100 000 euros
Siège social : 20-22 rue Carnot, 22100 DINAN
451 019 400 RCS SAINT MALO

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE
DU 29 JUIN 2018

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'élevant à 351 748 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	351 748 euros
A titre de dividendes	250 000 euros
Soit 25 euros par action	
Le solde	----- 101 748 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 174 004 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société sont de 284 004 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1^{er} janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,

- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 250 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice social	Montant distribué	Montant éligible à la réfaction de 40 %	Montant non éligible à la réfaction de 40 %
31 décembre 2016	100 000 €	100 000 €	0 €
31 décembre 2015	0 €	0 €	0 €
31 décembre 2014	0 €	0 €	0 €

Les Associées ont décidé le 21 décembre 2017 la distribution, à titre de dividendes, d'une somme de 200.000 euros prélevée sur le compte « Autres réserves », soit 2 euros pour chacune des 100.000 actions composant le capital social.

Vote de l'Assemblée Générale Mixte Ordinaire Annuelle et Extraordinaire du 29 juin 2018

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Présidente

Société ASAP BUSINESS

